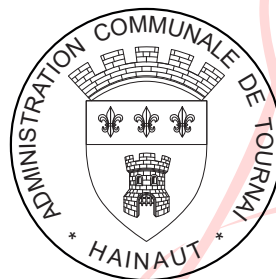


**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI**

Division Gestion du Territoire
Service Environnement
Cellule Agriculture

Tournai, le 04 septembre 2026,



Signature
numérique de
Ville de Tournai
Date :
2026.09.07
15:00:43 +02'00'

AVIS AUX AGRICULTEURS

Objet : Commission de constat de dégâts aux cultures

Madame la Bourgmestre informe les agriculteurs que la Commission de constat de dégâts aux cultures se réunira le **vendredi 18 septembre** pour traiter les demandes de constat.

Les agriculteurs confrontés à cette situation peuvent se manifester en remplissant le formulaire suivant au plus tard le **vendredi 11 septembre** : www.tournai.be/degats-cultures.

Pierre-Yves MAYSTADT

Marie Christine MARGHEM

Directeur Général

Bourgmestre

Annexes

31 mai 2017 - Arrêté du Gouvernement wallon exécutant le Titre X/1 relatif à la réparation des dommages causés par des calamités agricoles du Code wallon de l'Agriculture
<https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2017/05/31/2017203584/2017/07/27>

23 mars 2017 - Décret insérant un Titre X/1 relatif aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités agricoles dans le Code wallon de l'Agriculture
<https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2017/03/23/2017202012/2017/06/01>

Chef de service : Benjamin MISSIAEN

E-mail : benjamin.missiaen@tournai.be - environnement@tournai.be

Tél. : +32(0)69/33.22.37. Gsm : +32(0)485/16.77.56

Cheffe de la Division Gestion du Territoire : Nabila CHARARA

Rue Saint-Martin, 52 • B-7500 Tournai

Tél. : +32(0)69/33.22.11

TOURNAI.be

Toute la correspondance est à adresser à Madame la Bourgmestre

